

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 21
AVRIL DE L'ANNÉE 2021 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H00 À HUIS-
CLOS.**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-094

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit réouverte
à 19h00.

2. HUIS-CLOS ET ENREGISTREMENT

Conformément aux différentes mesures imposées par le ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 la présente séance est tenue à huis-clos et l'enregistrement de celle-ci sera publiée sur le site de la MRC d'Acton.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue à huis-clos, aucune question n'est posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

4. RAPPORT FINANCIER 2020 – NOMINATION DE L'AUDITEUR

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à trois firmes pour la préparation du rapport financier pour les années 2020, 2021 et 2022;

CONSÉQUEMMENT,

2021-095 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la firme Groupe
RDL pour l'audit de la MRC d'Acton ainsi que la préparation du rapport
financier pour les années 2020, 2021 et 2022, aux conditions apparaissant
dans l'offre de services d'audit fournie le 12 mars 2021.

5. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été
fixée à dix (10) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue à huis-clos, aucune question n'est
posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-096 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h05.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**